



MDP

DECISION N°322 (MARCHES PUBLICS)

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Arnaud KLAUS, architecte DPLG - Travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité des sites des écoles Gustave EIFFEL A et B (Travaux Ad'AP année 2023)

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 Juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre passé avec Monsieur Arnaud KLAUS, architecte DPLG, en date du 1^{er} septembre 2022,

Considérant que les travaux correspondant à cette maîtrise d'œuvre ont démarré le 8 juillet 2024,

Vu la nécessité de prolonger la durée du contrat dont la fin était initialement prévue au 21/12/2023, afin de répondre à l'intégralité des missions qui ont été confiées à la maîtrise d'œuvre,

Le Maire,

DECIDE

- **de signer** avec Monsieur Arnaud KLAUS, architecte DPLG sis 18 rue de la Libération à FAULX, un avenant de prolongation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité (AD AP 2023), jusqu'au 31/12/2024.

Le montant du marché reste inchangé.

Pompey, le 10 juillet 2024



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié par voie électronique le 16/7/24 - Notifié le 16/7/24
Transmis à la Préfecture le.....